

# Présentation



# Qu'est-ce que le CLAS?

L'« accompagnement à la scolarité » désigne l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'École, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'École et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

Il s'adresse aux enfants **du CP à la Terminale** et leurs parents et porte un **double objectif**:

- le **développement d'actions favorisant l'ouverture culturelle** et la **mobilisation de compétences** transversales essentielles à la réussite et l'épanouissement des enfants, en particulier au niveau de leur parcours scolaire
- **l'accompagnement des parents** pour les soutenir dans l'éducation de leurs enfants, pour qu'ils aient un lien privilégié avec l'école, dans l'intérêt de leur enfant.

Ces actions, qui ont lieu en dehors des temps de l'École, sont centrées sur :

- des apports méthodologiques et des actions d'aide au travail,
- des apports culturels nécessaires à la réussite scolaire.

## Concrètement:



Ce sont des actions centrées sur l'aide méthodologique au travail scolaire et sur les apports culturels mobilisant une pédagogie de détour.

Le Clas est un espace d'informations, de dialogue et de soutien pour les parents. Ils sont associés aux actions en vue de: renforcer et d'améliorer leurs relations avec l'école, faciliter leur compréhension du système scolaire, faciliter leur implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants



## Quelques repères chronologiques..

**1992:** Création du CLAS

**1996:** déploiement d'une prestation de service CLAS par la CNAF

**2001:** Signature de la charte nationale d'accompagnement à la scolarité

**2021-2022:** entrée en vigueur du nouveau référentiel CLAS

**2026:** mise à jour du référentiel

# Les textes de référence

## A l'échelle nationale

- 1 Charte nationale d'accompagnement à la scolarité
- 1 Référentiel

### Objectifs:

- Renforcer la dimension qualitative (notamment en terme de soutien à la parentalité)
- Harmoniser le cadre commun à l'échelle nationale en précisant plus finement les objectifs et attendus pour bénéficiaire du financement Caf (ps CLAS + bonus)

Le soutien au dispositif CLAS a été réaffirmé dans la COG 2018-2022 entre la Cnaf et l'Etat: « Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants ».

## Complétés à l'échelle départementale par :

- 1 cahier des charges rédigé par le comité technique CLAS
- ✓ *Tenant compte des orientations définies au sein Schéma Départemental de Services aux familles*
- ✓ *Réactualisé régulièrement afin de permettre:*
  - *la structuration de l'offre en matière d'accompagnement à la scolarité à partir du diagnostic des besoins*
  - *le développement d'une offre adaptée et le renforcement de la qualité des actions*



## Le comité technique CLAS

### Ses missions

- ✓ actions de formation à l'attention des animateurs CLAS
- ✓ réunions d'information et d'échanges sur les textes de référence
- ✓ actions de communication/ réflexion sur les thématiques relatives à l'accompagnement à la scolarité (accompagnement des parents, actions éducatives partenariales, etc. )

### Ses enjeux

- ✓ orienter les projets au plus près des besoins du territoire
- ✓ renforcer la mise en réseau et l'accompagnement des opérateurs.

# Les critères de financement

La branche famille finance le CLAS au titre du soutien à la parentalité par le biais d'une prestation de service socle qui peut être complétée par 2 bonus forfaitaires (« enfant » et « parents »).

## Quelques rappels

- L'accompagnement à la scolarité s'adresse **uniquement** aux enfants et jeunes pour lesquels un besoin d'appui a été repéré au préalable (enseignants, acteurs du territoire, PRE, pmi, etc.) et avec accord des parents.
- Toute action relevant **exclusivement de l'aide aux devoirs** ou du seul accompagnement au travail scolaire n'est **pas éligible** à la prestation de service Clas
- Le dépôt d'un projet **CLAS pluriannuel est recommandée pour tout porteur ayant déjà porté une action CLAS** (*non acceptation pour la campagne 2026/2027 en raison de la fin de la COG au 31/12/2027*)
- Un co-financement est obligatoire
- Le bénévolat n'est pas comptabilisé
- Il n'est pas possible de faire figurer dans les charges d'une demande de financement CLAS les postes déjà financés au titre d'une ps dite « à la fonction ». Par exemple, celui du référent famille. Ceci pour éviter le double financement.



*La participation aux formations et aux journées réseau organisées par le comité technique Clas est **fortement conseillée.***

# 1. Les attendus socle *Les critères à respecter*

## Définition du collectif

- 8 à 12 enfants max. présents durant toute l'année
- Du CP à la terminale
- Accessible aux parents

## Modalités d'encadrement

- 2 animateurs professionnels et/ou bénévoles par collectif
- 1 coordinateur
  - exigences de qualification requises (bac +2 avec expérience)
  - Missions:
    - Encadre les différents intervenants et évalue leurs interventions
    - Organise les séances
    - Assure la connaissance des différents outils nécessaires à l'animation des actions Clas

### Respect des principes suivants

*laïcité, valeurs de la république, respect, tolérance, ouverture, écoute, confidentialité, non-jugement, impartialité, valorisation des compétences des enfants et des parents, valorisation de l'entraide au sein du Clas,...etc.*

## Durée de l'action

- Durée et régularité de mise en œuvre
- 2 séances hebdomadaires d'1h30 par collectif
- 27 semaines (min.) de fonctionnement annuel
- Démarrage préconisé après les vacances d'automne de l'année N jusqu'au 15 juin de l'année N+1

## Spécificités

### En milieu rural:

Collectif de 5 enfants minimum

1 animateur par collectif de moins de 8 enfants

1 séance hebdomadaire de 2h

Un minimum de 5 enfants est également accepté pour un collectif accueillant un enfant en situation de handicap nécessitant une attention renforcée de la part des animateurs

## Les 4 axes d'intervention du CLAS

### A minima et cumulatifs

1. Un axe d'intervention auprès des enfants et des jeunes	2. Un axe d'intervention auprès et avec les parents	3. Un axe de concertation et de coordination avec l'école	4. Un axe de concertation et de coordination avec les différents acteurs du territoire
Fournir aux enfants et aux jeunes un appui et une méthodologie au travail scolaire	Organiser des temps d'information sur les objectifs et le contenu des actions Clas au moment de l'inscription des enfants	Etablir des relations avec les directeurs d'établissements, les conseillers principaux d'éducation, les enseignants	Etre en relation avec d'autres associations ou partenaires du secteur
Leur permettre d'élargir leurs centres d'intérêts en mobilisant les ressources locales (ex. bibliothèques, médiathèques) et en organisant des sorties culturelles (ex musée)	Mettre en place des temps de convivialité enfants/parents	Etablir une collaboration avec les équipes éducatives pour l'orientation des enfants vers le Clas	S'inscrire dans une dynamique de partenariat local
Leur permettre d'élargir leurs centres d'intérêts en développant leurs capacités de vie collective	Informier et accompagner les parents dans leur compréhension des codes de l'école	Organiser une réunion de concertation avec les équipes éducatives en amont de la mise en place du projet et lors du bilan	
Mettre en valeur leurs compétences en valorisant l'entraide au sein de groupe Clas	Orienter les parents vers d'autres partenaires du territoire (ex. acteurs du soutien à la parentalité)		
Organiser un suivi régulier des présences des enfants (ex. mise en place de cahiers de présence et/ou de fiches individuelles de suivi)	Associer les parents à l'accompagnement proposé à leur enfant par des échanges informels réguliers		

## *La Prestation de service socle*

Le respect des critères socle peut donner droit à un financement de la Branche Famille à travers une prestation de service.

Les modalités de calcul de cette dernière sont les suivants:

*PS Clas = 32,5 % des dépenses de fonctionnement des actions conduites auprès d'un collectif (dans la limite d'un prix de revient plafond) x **nb de collectif**.*

## 2 Les attendus des bonus « enfant » et « parents »

Les bonus sont attribués de manière cumulative ou isolée selon la plus-value de l'action proposée selon **2 axes**:

- ❑ **Un BONUS « enfants »** : soutien à la mise en place de projets culturels et éducatifs
- ❑ **Un BONUS « parents »** : renforcement de l'action en matière de soutien à la parentalité

Nature critère	Critères d'attribution du bonus Enfant
obligatoire	L'action Clas porte un projet socio-éducatif structuré, organisé sur l'année scolaire
Au moins un	L'achat de matériel pédagogique spécifique (ordinateur...) est programmé L'action mobilise des intervenants extérieurs qui génèrent un cout supplémentaire à l'action Des dépenses sont engagées pour l'organisation de sorties culturelles
	<b>Bonus Enfants</b>
Nature critère	Critères d'attribution du bonus Parents
obligatoire	L'action Clas porte un projet spécifique d'accompagnement des parents des enfants du Clas organisé sur l'année scolaire
Au moins un	L'action d'accompagnement des parents mobilise des intervenants extérieurs qui génèrent un coût supplémentaire à l'action Des actions spécifiques d'accompagnement des parents sont mis en place (accès aux droits en lien avec la scolarité, orientation, numérique) L'action Clas cible un public allophone, illettrisme, AEF
	<b>Bonus Parents</b>